

## Modification des modalités d'accès aux déchèteries du SIBRECSA

**Mesdames et Messieurs les usagers du SIBRECSA,**

Les élus du SIBRECSA ont voté lors du comité syndical du 17 décembre 2024, la mise en place d'un **nouveau règlement pour 2025** concernant l'accès aux déchèteries avec **30 passages annuels pour chaque foyer**.

Le logiciel de contrôle a fait ressortir que 96% des usagers effectuaient, en effet, moins de 25 passages par an.

Chaque passage supplémentaire sera facturé 40 euros.  
Votre nombre de passages sera affiché sur les bornes d'entrée en déchèteries.

**Cette mesure vise à :**

- Encourager le don auprès d'associations
- Réutiliser/recycler les objets
- Réduire les déchets à la source avec la mise en place de composteur, prêt de broyeur sur action des communes ...
- Rationnaliser les déplacements pour l'environnement
- Permettre aux agents des déchèteries de mieux conseiller les usagers dans leur tri

**Nous vous remercions pour votre compréhension.**

Le SIBRECSA est à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

**Le SIBRECSA**